

Publié le 14 mai 2008

Les Sem au cœur des écoquartiers

A l'heure du développement durable, les collectivités locales confient aux sociétés d'économie mixte la mise en place de quartiers novateurs dits écoquartiers. Une mission délicate qui demande d'intégrer de nouveaux paramètres comme l'utilisation des énergies renouvelables, la qualité environnementale ou encore la mixité sociale.



La Sem Val de Bourgogne a joué les pionnières dans ce domaine avec l'aménagement de l'éco-quartier de Saint-Jean des Jardins à Chalon-sur-Saône. Plusieurs Sem relèvent aujourd'hui le défi à travers l'hexagone comme [Rouen Seine Aménagement](#), [Hérault Aménagement](#) (à Frontignan), la [Sara](#) (à Angers) ou encore la [Sages](#) (à Grenoble).

Les projets d'écoquartiers fleurissent dans l'Hexagone avec, bien souvent, les Sem en avant-garde, sous l'impulsion des collectivités locales. La création d'au moins un écoquartier par ville d'ici à 2012 figure, il est vrai, parmi les propositions issues du « Grenelle de l'environnement ». C'est sans doute l'un des défis les plus complexes auxquels les Sem doivent faire face. Il ne s'agit pas d'aménagement classique et il faut prendre en compte de multiples paramètres, souvent innovants.

L'éco-quartier doit minimiser son impact sur l'environnement, utiliser autant que possible les énergies renouvelables, réduire son empreinte écologique et renforcer l'efficacité énergétique de ses bâtiments. Le concept est d'ailleurs généralement lié à une approche HQE (haute qualité environnementale). Mais, il doit aussi assurer une mixité sociale et urbaine et une intégration harmonieuse avec le reste de la ville.

Nos voisins avaient ouvert la voie avec le quartier Vauban de Fribourg (Allemagne) en 1993 ou l'ensemble BedZed, à Sutton (Grande-Bretagne) en 2001. Les villes européennes s'étaient d'ailleurs engagées dès 1994, lors de la conférence sur les villes durables d'Aalborg, au Danemark, à mettre en oeuvre un urbanisme responsable.

Sept ans plus tard, le PUCA (Plan, Urbanisme, Construction et Architecture) a été précurseur dans l'hexagone avec son programme « Villa urbaine durable » (VUD), lancé en 2001, en partenariat avec le ministère de l'Ecologie et du Développement durable, pour « un habitat urbain, mixte et écologique ». C'est dans ce cadre que la Sem Hérault Aménagement vient de se lancer à Frontignan dans l'aménagement du futur éco-quartier des Pielles.

À Grenoble, la Sem Sages travaille également sur un dossier exemplaire, dans l'éco-quartier De Bonne. La ville a intégré le programme européen de recherche et développement Sesac-Concerto aux côtés des villes de Delft (Pays-Bas) et de Växjö (Suède). Les bâtiments qui seront construits visent des niveaux de consommations énergétiques exceptionnelles, qui vont bien au-delà des recommandations européennes.